

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2028 **MRC Avignon et MRC de Bonaventure**

Assemblée de consultation publique

13 avril 2022

Objectifs de l'assemblée

Répondre aux obligations légales du processus de révision des PGMR en:

1. Présentant le *projet* de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure aux citoyens;
2. Répondant aux questions et recueillant les commentaires et suggestions des participants;
3. Consignant ces commentaires et suggestions dans le rapport de consultations publiques.

1. Plan de la présentation

1. Présentation du processus de révision du PGMR
2. Cadre légal de la planification régionale de la GMR
 - 2.1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
 - 2.2 Objectifs gouvernementaux
3. Bref portrait du PGMR en vigueur
4. Bilan des matières résiduelles générées sur le territoire
5. Diagnostic du système de gestion
6. Orientations et objectifs du projet de PGMR
7. Description des mesures proposées
8. Programme de suivi
9. Équipe de réalisation



Quelques abréviations et définitions pour s'y retrouver.

BFS Boues fosses septiques

MO Matières organiques

BSM Boues stations mécanisées

MR Matières résiduelles

CRD Construction, rénovation et démolition

PCPMV Papier, carton, plastique, métal et verre

GES Gaz à effets de serre

PGMR Plan de gestion des matières résiduelles

GMR Gestion des matières résiduelles

PQGMR Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

ICI Industries, commerces et institutions

RDD Résidus domestiques dangereux

LQE Loi sur la Qualité de l'Environnement

REP Responsabilité élargie des producteurs

TM Tonnes métriques

RGMRAB Régie de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure

- Générateurs: Secteur résidentiel, les ICI (industriel, commercial et institutionnel) et les CRD (secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition)
- Matières résiduelles: Matières recyclables, matières organiques, déchets, matériaux de construction, produits sous REP et RDD, boues municipales et de fosses septiques, etc.

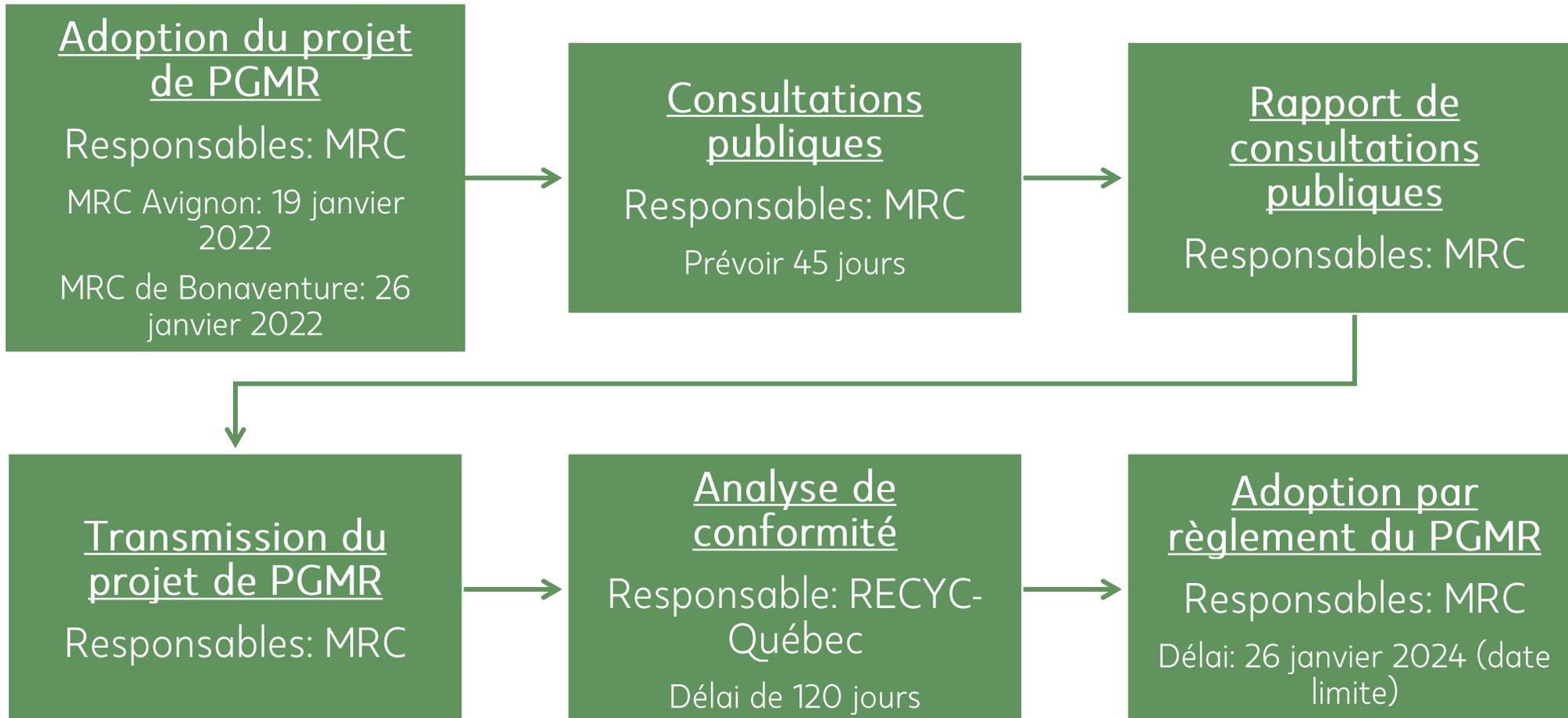
1. Qu'est-ce qu'un PGMR?

Vise à planifier la façon de gérer toutes les matières résiduelles produites par tous les générateurs sur un territoire donné.

Il contient:

1. Description géographique et socio-économique du territoire d'application;
2. Liste des municipalités visées par le plan et répartition des responsabilités en GMR;
3. Recensement des organismes et entreprises œuvrant en GMR et des installations de traitement des MR;
4. Inventaire détaillé des MR produites pour une année de référence donnée;
5. Bref bilan de la mise œuvre du précédent PGMR;
6. Orientations et objectifs régionaux visant l'atteinte des cibles de GMR fixés par le gouvernement;
7. Plan d'action (incluant mesures), échéancier de réalisation et planification budgétaire;
8. Système de surveillance et de suivi.

1. Processus de révision du PGMR



1. Mise en contexte

- Depuis les dernières modifications de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les plans de gestion des matières résiduelles doivent être révisés à tous les sept ans (article 53,23 de la LQE).
- Adoption du PGMR actuellement en vigueur
 - MRC Avignon: 13 septembre 2016
 - MRC de Bonaventure: 14 septembre 2016
- Date limite d'adoption du projet de PGMR conjoint (5 ans): 26 janvier 2022
- Date limite d'entrée en vigueur du PGMR révisé: 26 janvier 2024

2. Politique québécoise de GMR

Objectif fondamental:

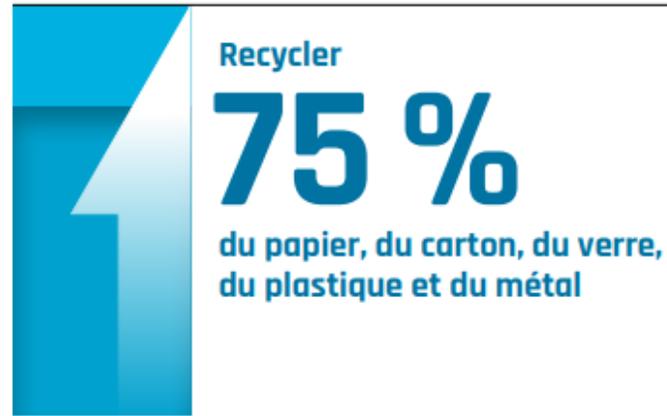
« *Éliminer une seule matière résiduelle au Québec: le résidu ultime* »

Trois enjeux:

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.



2. Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR



2. Stratégie de valorisation de la matière organique

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
2. Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
3. Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030;
4. Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.



3. Bref retour sur le PGMR en vigueur

- Un PGMR conjoint en vigueur sur le territoire
- Les grandes orientations en GMR:
 - Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies;
 - Améliorer la quantité et la qualité des matières récupérées par les citoyens et les ICI;
 - Éliminer les matières organiques de l'enfouissement;
 - Valoriser le maximum de résidus CRD et de bois;
 - Augmenter et encourager la récupération des RDD et des produits sous REP;
 - Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles.
- Le PGMR compte 44 mesures, dont plusieurs sont en continu.



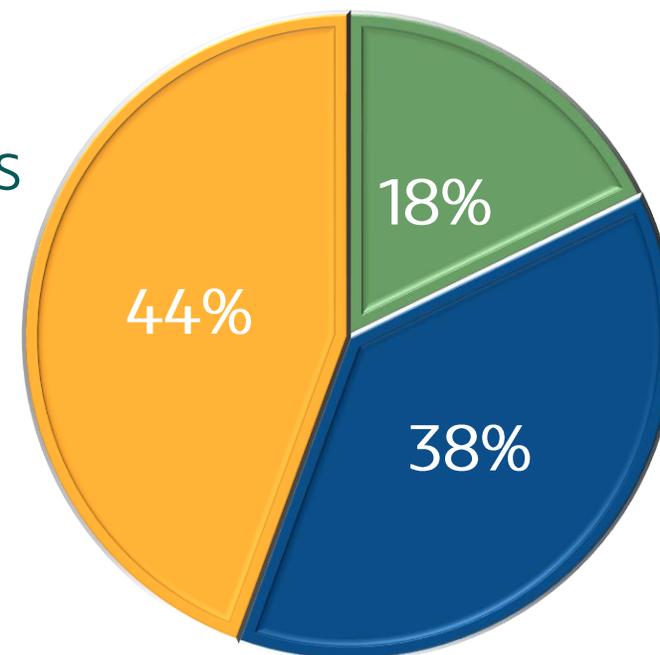
3. Bref retour sur le PGMR en vigueur

- Un PGMR conjoint en vigueur sur le territoire
- Les grandes orientations en GMR:
 - Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies;
 - Améliorer la quantité et la qualité des matières récupérées par les citoyens et les ICI;
 - Éliminer les matières organiques de l'enfouissement;
 - Valoriser le maximum de résidus CRD et de bois;
 - Augmenter et encourager la récupération des RDD et des produits sous REP;
 - Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles.
- Le PGMR compte 44 mesures, dont plusieurs sont en continu.



3. Bref retour sur le PGMR en vigueur

- Plus de la moitié des mesures (56%) ont été réalisées en tout ou en partie.
- Certaines mesures n'ont pu être réalisées car elles étaient tributaires de la réalisation d'autres.
- La constitution de la RGMRAAB devrait permettre de réaliser d'importantes mesures (3^e voie de collecte).



■ Réalisée ■ Partiellement réalisée ■ Non-réalisée

3. Bref retour sur le PGMR en vigueur

Faiblesses du système actuel de GMR:

- Accessibilité aux données des matières résiduelles produites;
- Service de collecte des MO adapté aux réalités territoriales;
- Service de collecte et de valorisation des résidus CRD selon le principe des 3RV-E;
- Multiplication et répartition de points de dépôts des MR dans un réseau d'écocentres;
- Rencontre des cibles de gestion du PGMR en assurant le suivi de la GMR;
- Coûts de traitement élevé dus à l'offre de service faible;
- Forte incidence des grandes distances à parcourir sur les coûts de transport et l'émission des GES;
- Service de vidange des boues de fosses septiques non-municipalisé.

4. Bilan des matières résiduelles

Méthodologie générale:

- Année de référence 2019;
- Toutes les MR produites par tous les générateurs;
- Données existantes et/ou estimées par le biais de l'outil d'inventaire des MR de RECYC-Québec.

Générateur résidentiel

- Matières recyclables
- BSM et BFS
- RDD
- Encombrants
- Pneus
- Textiles
- Contenants consignés
- Rejets de centres de traitement

Générateur ICI

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Boues
- Résidus spécifiques de transformation industrielle
- Plastiques agricoles

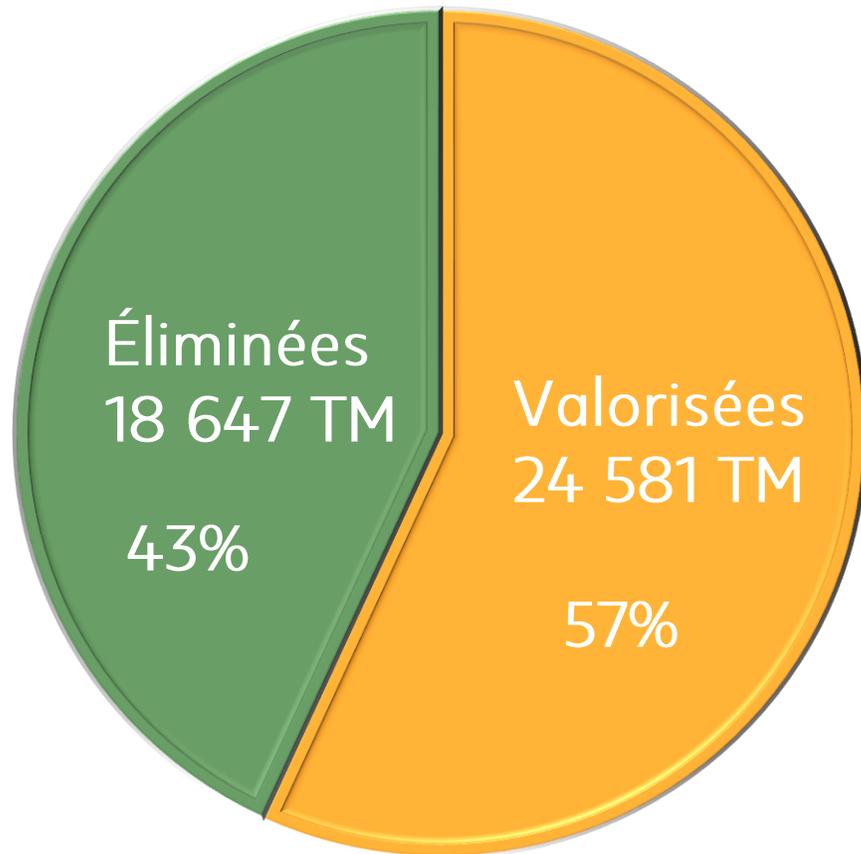
Générateur CRD

- Agrégats
- Gypse
- Bardeaux d'asphalte
- Autres

4. Synthèse MR – Secteurs résidentiel, ICI et CRD

Matière	Quantité (TM)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Secteur résidentiel	5 730	6 894	12 896	44
Secteur ICI	5 405	7 995	13 400	40
Secteur CRD	13 446	3 839	17 284	78
Total	24 581	18 647	43 580	56

4. Bilan des matières résiduelles



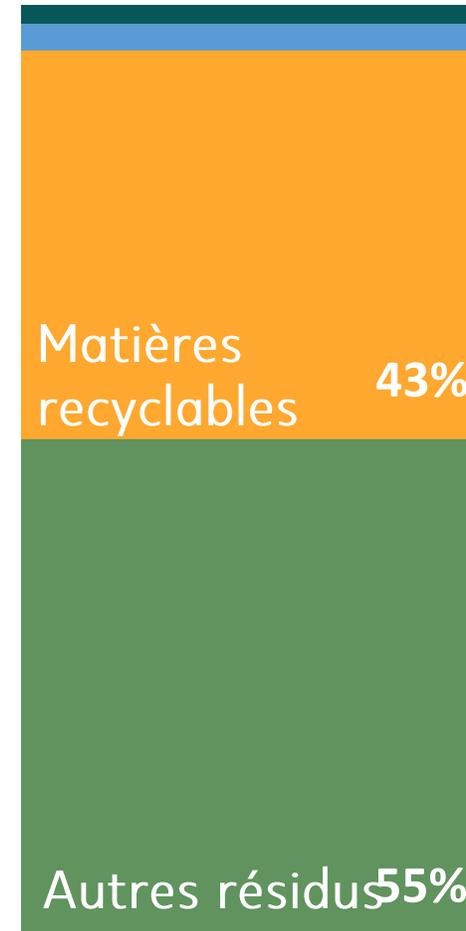
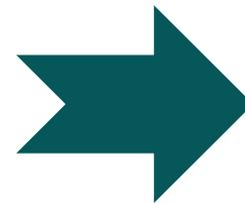
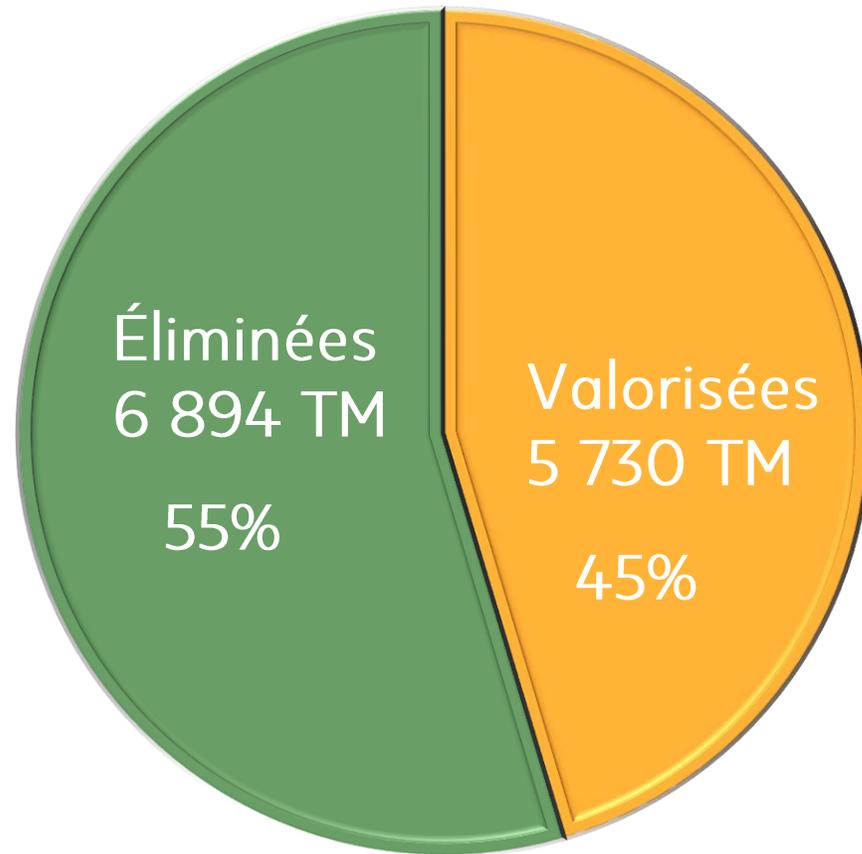
Matières résiduelles générées en 2019: 43 580 TM



Matières éliminées par habitant : 578 kg

~~Réduire à **525 kg** ou moins la quantité de matières éliminées par habitant~~

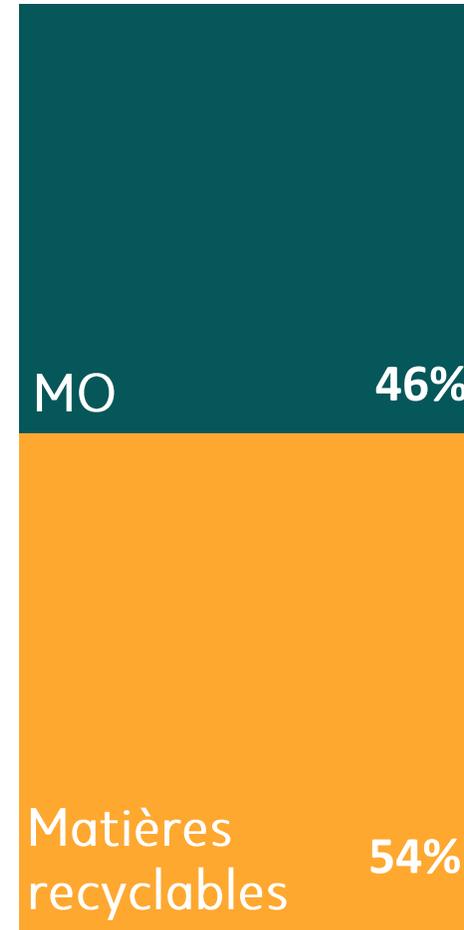
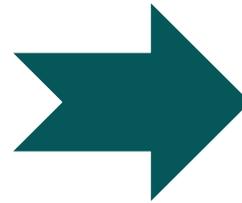
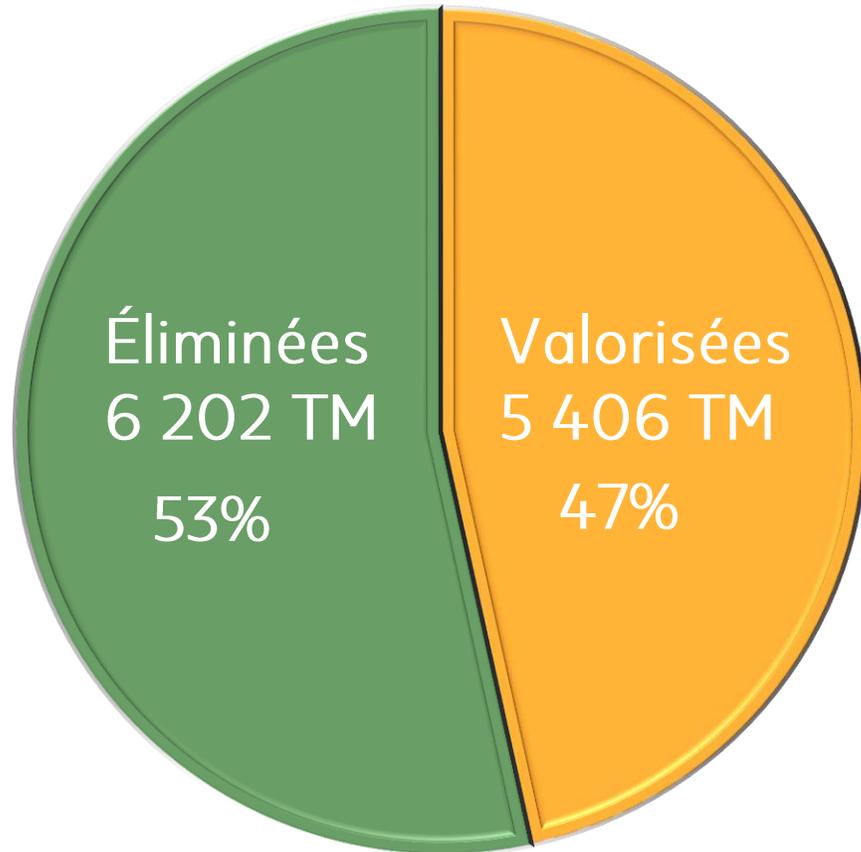
4. Bilan des MR– Secteur résidentiel



Matières éliminées
par habitant : 214
kg

Matières résiduelles générées en 2019: 12 898 TM

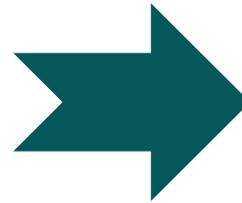
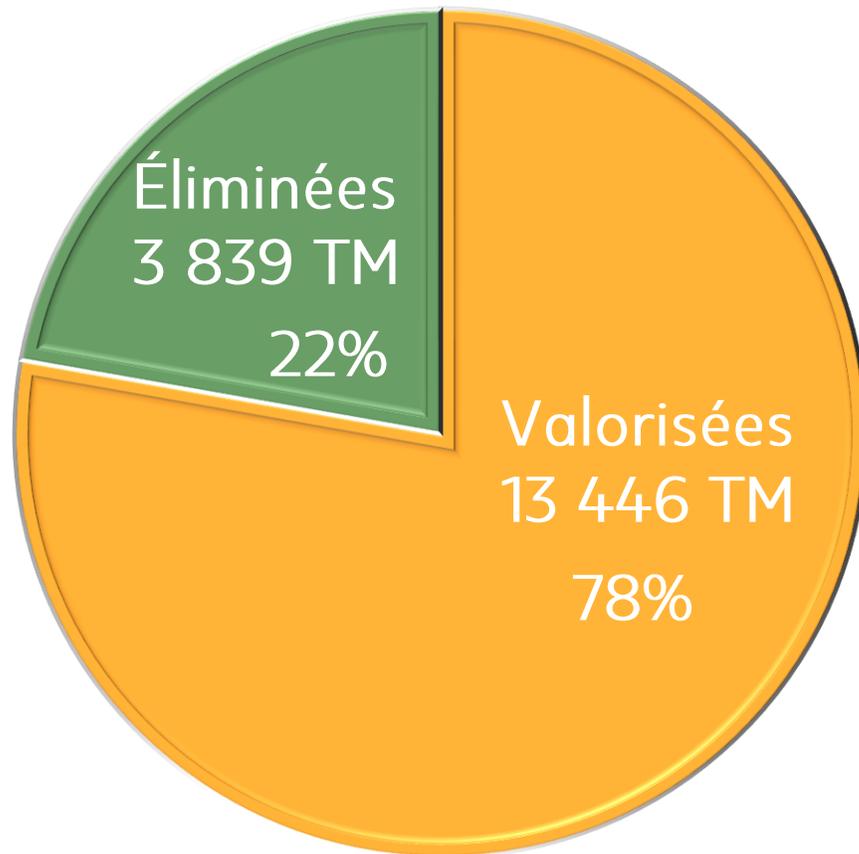
4. Bilan des MR – Secteur ICI



Matières éliminées
par habitant : 248
kg

Matières résiduelles générées en 2019: 11 607 TM

4. Bilan des MR – Secteur CRD



Matières éliminées
par habitant : 119
kg

Matières résiduelles générées en 2019: 17 284 TM

5. Diagnostic MRC Avignon et Bonaventure

Type	Objectifs visés	Résultat 2019	Cible 2028
Matières recyclables	Augmenter de 5% le taux de recyclage du PCPMV	MRC Avignon: 51% MRC de Bonaventure: 52%	56%
Matières organiques	Mettre en place la valorisation des MO et des boues pour tous les générateurs	0%	100%
	Valoriser les MO	2%	60%
CRD	Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage	78%	83%
Matières éliminées	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant (kg/hab.)	MRC Avignon: 447 MRC de Bonaventure: 565	MRC Avignon: 312 MRC de Bonaventure: 430

6. Orientations et objectifs

Orientations	Objectifs	Échéance
Détourner des matières de l'élimination	Promouvoir la gestion des MR selon le principe des 3RV-E	2022-2028
	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant	2028
Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la GMR	Suivre l'évolution de la GMR sur le territoire et diffuser les résultats auprès de la population	2022-2028
	Faire part des défis et des enjeux locaux et régionaux relatifs à la GMR aux instances provinciales	2022-2028

6. Orientations et objectifs

Orientations	Objectifs	Échéance
Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	Améliorer le tri des MR	2022-2028
	Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées	2022-2028
	Augmenter le taux de recyclage du PCPMV	2028
	Mettre en place la valorisation des MO	2025
	Valoriser 60% des MO	2028
	Favoriser l'acheminement des CRD vers les centres de tri	2024
	Augmenter la réutilisation, la valorisation et le recyclage des CRD	2028

7. Plan d'action 2022-2028

- Trois orientations:
 1. Détourner les matières de l'élimination;
 2. Améliorer la GMR dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD);
 3. Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la GMR sur le territoire.
- Détaillées en 12 sous-orientations dans lesquelles s'insèrent 28 mesures.
- Les coûts des mesures ont été estimés selon les quatre catégories suivantes:

Faible coût: < 10 K\$	Moyen coût: 10 K\$ à 35 K\$
Fort coût: 35 K\$ à 100 K\$	Coût majeur: > 100 K\$

7. Description des mesures du Plan d'action

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaire	Échéancier	Coût
1. Implanter la collecte des MO sur 100% du territoire municipal, incluant les ICI	Mettre en place un service de collecte des MO pour tous les générateurs	Municipalités	RGMRAB	2022-2028 (emphasis 2022-2024)	Majeur
	Encourager la valorisation de la MO par les citoyens par la pratique de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique	Municipalités	RGMRAB	2022-2025	Faible
	Promouvoir la Campagne « La vie en brun » de RECYC-Québec	Municipalités	RGMRAB	2022-2025	Faible
2. Développer des débouchés pour les composts, digestats et MRF	Assurer l'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des MO	Municipalités	RGMRAB	2022-2025	Faible
3. Réduire le gaspillage alimentaire	Réduire le gaspillage alimentaire en promouvant la Campagne « J'aime manger pas gaspiller »	Municipalités	RGMRAB	2022-2025	Faible

7. Description des mesures du Plan d'action (suite)

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaire	Échéancier	Coût
4. Augmenter la quantité et améliorer la qualité des matières recyclables collectées	Publiciser l'utilisation de l'application « Ça va où? » de RECYC-Québec	Municipalités	MRC	2022-2025	Faible
	Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI, CRD et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des MR produites	Municipalités	RGMRAB	2022-2028 (emphasis 2022-2024)	
5. Améliorer la performance de récupération et trouver des débouchés pour les matières problématiques non ciblées par les systèmes actuels (gisements orphelins)	Produire des documents de références en GMR sur le territoire	Municipalités	RGMRAB	2022	Faible
	Documenter les gisements orphelins de MR et explorer des scénarios de collecte et de traitement	Municipalités	RGMRAB	2022-2023	

7. Description des mesures du Plan d'action (suite)

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaire	Échéancier	Coût
6. Détourner les matières de l'élimination	Documenter les initiatives de tarification incitative au Québec	Municipalités	RGMRAB	Au besoin	
	Adopter une réglementation municipale obligeant le tri à la source par les générateurs	Municipalités	RGMRAB	2028	
	Accroître la récupération des RDD et produits sous REP sur le territoire	Municipalités	RGMRAB	2022-2028	
	Inspirer l'adoption de gestes concrets au sein de la population afin de détourner le maximum de matières de l'élimination	Municipalités	RGMRAB	2022-2028	Faible
7. Réduire le plastique et les produits à usage unique	Mettre en place et soutenir le Programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables	Municipalités	MRC	2022-2028	Moyen
	Documenter les initiatives de bannissement des sacs de plastique et des produits à usage unique et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire	Municipalités	MRC	2022-2023	
	Conscientiser la population à la pollution marine en organisant des corvées de nettoyage des plages publiques	Municipalités	MRC	2022-2028	

7. Description des mesures du Plan d'action (suite)

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaire	Échéancier	Coût
8. Améliorer la gestion des MR dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	Promouvoir et soutenir les démarches d'économie circulaires sur le territoire	MRC		2022-2028	
9. Recyclage des biosolides municipaux	Assurer la valorisation des biosolides municipaux (BFS et BSM)	Municipalités	RGMRAB	2022-2025 (emphasis en 2022)	
10. Gérer les résidus de CRD et recourir à des centres de tri de CRD reconnus	Implanter des points de dépôts pour les CRD dans les écocentres municipaux et au LET de St-Alphonse	Municipalités	RGMRAB	2022-2024 (emphasis 2022-2023)	
	Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la valorisation des CRD	MRC	RGMRAB	2022-2024 (emphasis 2024)	
11. Traçabilité des matières	Caractériser les apports de matières collectées afin d'orienter les moyens de sensibilisation	MRC	RGMRAB	2022-2028	

7. Description des mesures du Plan d'action (suite)

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaire	Échéancier	Coût
12. Combattre l'obsolescence programmée et prolonger la durée de vie des biens en circulation	Faciliter la réutilisation des encombrants sur le territoire	MRC		2022-2028	
	Faire connaître les objectifs de la GMR aux générateurs et rendre compte des bilans et impacts des mesures adoptées	MRC	RGMRAB	2022-2028	
13. Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la GMR sur le territoire	Exiger des instances gouvernementales de jouer un rôle de leader et d'agir proactivement dans la GMR au sein de ses ministères et installations	MRC		2022-2028	
	Communiquer les attentes de la MRC que le gouvernement maintienne son engagement à élargir la gamme de produits sous REP	MRC	RGMRAB	2022-2028	

7. Description des mesures du Plan d'action (fin)

Mesure	Moyen	Responsable	Partenaire	Échéancier	Coût
13. Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la GMR sur le territoire (suite)	Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données provenant des ICI et CRD, à l'absence de portrait des gisements régionaux des MRC et de l'incidence de ces facteurs sur les performances territoriales	MRC	RGMRAB	2022-2028	
	Participer à la concertation régionale en GMR avec le Bas-St-Laurent et la Gaspésie	MRC	RGMRAB	2022-2028	
	Adopter et implanter des politiques internes intégrant le principe des 3RV-E dans les organisations municipales	Municipalités et MRC		2022-2023	

8. Programme de suivi

Parmi les 28 mesures proposées, quatre concernent spécifiquement le suivi et la mise en œuvre du PGMR:

- Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des MR produites;
- Inspirer l'adoption de gestes concrets au sein de la population afin de détourner le maximum de matières de l'élimination;
- Caractériser les apports de matières collectées afin d'orienter les moyens de sensibilisation;
- Faire connaître les objectifs de la GMR aux générateurs et rendre compte des impacts des mesures adoptées.

La production du *Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR* accompagné des inventaires de matières produites, valorisées et enfouies permettent également une surveillance et un suivi de l'évolution de la GMR sur le territoire et l'atteinte des cibles de gestion fixées.

9. Équipe de réalisation

Recherche, compilation et rédaction :

Cathy Cauvier, Coordonnatrice en environnement, MRC Avignon et MRC de Bonaventure

Validation et correction:

David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Avignon

François Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Bonaventure

Les membres des Conseils des MRC Avignon et de Bonaventure et le personnel tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé, de près ou de loin, à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles.



Merci de votre participation!

418 364-2000

www.mrcavignon.com

info@mrcavignon.com